



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE MUSULMANE DE L'AÏD-AL-ADHA

Vannes, le 29/07/2020

La célébration de la fête musulmane de l'Aïd-Al-Adha débutera cette année le vendredi 31 juillet 2020.

La préfecture du Morbihan rappelle que tous les abattages rituels s'effectuent obligatoirement et exclusivement en abattoir, par des sacrificateurs habilités, bénéficiant d'un agrément sanitaire européen, et d'une inspection vétérinaire permettant de garantir la salubrité des denrées remises au consommateur.

La consommation de carcasses non inspectées par les services vétérinaires présente des risques sanitaires importants.

Dans le Morbihan, l'abattoir SELECTION VIANDE DISTRIBUTION sis 21 rue du Prat 56000 VANNES (SVD) assurera vendredi 31 juillet les abattages rituels, pour les espèces ovines et bovines.

Les demandes d'abattage individuelles non anticipées ne seront pas admises. Pour des raisons sanitaires, liée notamment à l'épidémie de COVID-19, l'accès à la bouverie et au hall d'abattage sera interdit.

L'article R 215-8 du code rural punit d'une contravention de quatrième classe, d'un montant de 750 €, quiconque met à disposition des locaux, terrains, installations, matériels ou équipements en vue d'effectuer ou de faire effectuer un abattage rituel en dehors d'un abattoir, ou pratique l'abattage rituel sans y avoir été habilité dans les conditions prévues par la réglementation.

Contact presse

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

Préfecture du Morbihan : Arnaud Hellégouarch – 06 71 07 42 57 – pref-communication@morbihan.gouv.fr